



Réunion sur « la masse salariale »

Une réunion a eu lieu entre direction et représentants des personnels au sujet de **la masse salariale, c'est à dire le budget de Météo-France consacré aux payes de ses agents**, tous ses agents. Ce budget vise aussi les charges, contributions sociales payées par l'Etablissement. Seule une partie se retrouve sur le compte en banque de chacun.

A propos des fiches de paye, pour vous aider à mieux comprendre la vôtre, la CFDT-Météo a proposé [une visio-conférence sur le sujet. Ici en ligne sur notre site](#) les éléments présentés.

Parlant de masse salariale, la direction (DRH et/ou SG) commence toujours par évoquer des chiffres sur le nombre d'emplois à Météo-France.

En 2023, pour la première fois depuis plus de 15 ans, le nombre d'emplois va pouvoir augmenter. La loi¹ va autoriser Météo-France à recruter plus qu'il ne "libère" des emplois : c'est le « *schéma d'emploi* ». Il est à ce jour officiellement à + 6 ETP (Equivalent Temps Plein). Il y aura donc grosso modo 6 recrutements de plus que les libérations d'emploi via des départs en retraite ou des mutations vers l'extérieur de Météo-France par ex.

Ce schéma d'emploi devrait passer à + 23 ETP, avec 17 emplois supplémentaires consacrés aux activités de prévention de feux de forêt. En effet, on trouve des informations sur ce sujet dans les débats parlementaires du Sénat. [Ici en lien des sénateurs évoquent le budget de l'Etablissement](#) et ces 17 ETP (chercher Météo-France dans la page !) : *une météo des forêts et des feux verra également le jour, avec 17 ETP dédiés : elle permettra de produire des cartes de sensibilité au feu, en fonction notamment du vent et de la sécheresse des sols, afin d'anticiper les zones dangereuses et prépositionner les moyens.*

Bien entendu, la masse salariale augmente si le nombre de salariés augmente.

La note qui sert de fondement aux débats sur le budget 2023 en Conseil d'Administration (le 2 décembre prochain) n'évoque à ce stade « que » + 6 ETP et 244 millions d'€ (+4,6 %).

L'augmentation de plus de 4% de la masse salariale est entre autres liée :

* aux opérations de restructuration (les IDV – Indemnités de Départ Volontaire –)

* à la revalorisation de 3.5% du point d'indice entre 2022 et 2023 qui porte sur 2/3 des fiches de salaire des personnels fonctionnaires à Météo-France (plus de 80 % des effectifs).

Des « mesures catégorielles » sont évaluées à 1,7 M€.

Les mesures catégorielles sont des mesures au bénéfice des agents, des revalorisations de salaire. En 2023, il y aura des mesures initialement prévues pour 2022 (alignement des BHI et IPHA), de nouvelles promotions TSM => ITM avec un booster boosté (doublé).

Si l'on retire ces deux mesures catégorielles 2023 estimées à 0,9 M€, sur 1,7 M€, il « reste » 800 000 €, pour augmenter les salaires des 2700 agents de l'Etablissement.

Il va s'agir de déterminer « collégialement » si on peut dire, comment les utiliser. Les organisations syndicales sont invitées à faire part de leurs propositions à la direction et celle-ci fera le choix au final.

¹ La loi de finances de l'année N+1 est votée en toute fin d'année N

Nous avons quelques exemples de coûts de mesures :

De nombreuses mesures passent par le RIFSEEP :

- La revalorisation de « l'IFSE » de 3%	760 k€
- L'augmentation du CIA individuel (+ 200 €)	530 k€
- Elargissement du CIA collectif à 300 agents (et porté à 400€)	100 k€
- La revalorisation du « complément d'IFSE » pour les nuits	200 k€
- La revalorisation des salaires des TSM sur postes requalifiés (+ 750 €)	300 k€
- Idem mais pour les TSM sur postes non requalifiés (+ 500 €)	300 k€

Pour les significations des termes (IFSE, CIA, etc.) se reporter à notre [visio-conférence](#).

- Première constatation : ces mesures ne visent au mieux que les agents appartenant aux corps propres à Météo-France, c'est-à-dire les TSM et ITM, soit environ 1900 agents sur 2700.
- Seconde constatation : les montants sont très insuffisants puisque l'on sera sans doute en 2023 sur des niveaux d'inflation encore aux alentours de 5 %. Avec 3% sur les primes des seuls TSM-ITM, 0% pour les autres, on croque toute l'enveloppe (cf. ci-dessus 760 k€ sur 800) !
- Troisième constatation : en lien avec la première constatation, le choix se limite à des mesures faciles à mettre en œuvre techniquement, car on en maîtrise le « véhicule juridique », c'est-à-dire les textes réglementaires qui les permettent (le RIFSEEP).

A notre connaissance, seul un texte permet d'augmenter tous les agents de manière égale (pas au pourcentage mais de manière strictement égale), c'est [le texte](#) portant sur la « Prime d'Intéressement et de Performance Collective », prime de 150 € versée annuellement.

Choisir d'autres véhicules juridiques exclut ou rend très difficile l'augmentation des salaires des autres catégories de personnels : IPEF, Ouvriers d'Etat, personnels communs avec l'aviation civile (attachés, assistants, adjoints), personnels de Nouvelle Calédonie ainsi que l'ensemble des contractuels. Inconvénient de ce texte : la prime peut devenir nulle...

L'inflation sera aux alentours de 6 % sur l'année 2022

La CFDT-Météo regrette que cette année 2022 soit une année quasiment « blanche » du côté des primes, c'est-à-dire sans augmentation. Zéro ou presque. On nous répondra que l'autre partie du salaire, l'indiciaire (2/3 du salaire), aura été revalorisée de 3,5 % au 1^{er} juillet. +3,5 % sur la moitié de l'année, cela donne 1,75 % sur l'année, pas de quoi sauter de joie.

La suite des événements

La direction recueille les avis des organisations syndicales de l'Etablissement en fin d'année sur leurs souhaits.

Ayant obtenu une revalorisation des primes pour les nuits, la CFDT-Météo a une certaine sensibilité sur le sujet. Le dispositif actuel génère une certaine frustration, ne contient pas assez de seuils, et peut être amélioré puisque la direction semble désormais d'accord pour le faire sans diminuer les montants déjà en place.

La CFDT-Météo souhaite aussi s'inscrire résolument en faveur de mesures les plus générales possibles, afin de n'exclure personne. La CFDT-Météo demandera donc ce que la direction peut proposer en ce sens.

La CFDT-Météo est à votre écoute sur ces sujets, n'hésitez pas à faire part de vos suggestions.

Nous écrire : cfdt@meteo.fr